Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600818-20251215-2025_61-DE

République Française
Département du MORBIHAN
Commune de Guiscriff

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/12/2025

Référence
2025-061

Objet de la délibération
MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	18

Date de la convocation
10 décembre 2025

Vote
A la majorité Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de GUISCRIFF dûment convoqué le 10 décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le lundi quinze décembre deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Madame COURTEL Renée, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme COURTEL Renée, M. HERVE Patrice, Mme DUIGOU Anne-Marie, M. CASTOT Dominique, Mme LE SCOUARNEC Claudine, Mme FOUTEL Éliane, M. BOTHUAN Joël, M. Pascal L'HELGOUALCH, Mme LE FERREC Danielle, Mme LE FERREC Solenn, M. JAMET François, M. SKOCZ Daniel, Mme PONTREAU Marie, M. LE MOAL Nicolas, M. CAUDEN Stéphane, Mme Marion VEGER et M. LANGLET Ronan.

Absents et excusés :
Mme TERREE Marie-Christine a donné pouvoir à M. LANGLET Ronan, Mme LE DU Maryse.

Secrétaire de séance : Mme VEGER Marion
Secrétaire adjointe : Mme DAUGAN Lucie

Objet de la délibération : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le Maire indique que conformément à la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Mme le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet suite à un avancement de grade pour le poste de cuisinier,
- Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet,
- Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet suite à un avancement de grade pour le poste d'agent d'accueil-état civil,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215600818-20251215-2025_61-DE

MODIFICATION DE POSTE				
Catégorie	**Libellé du grade**	**Nombre de poste**	**Durée hebdo**	**Emploi**
FILIERE TECHNIQUE				
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	1	35 heures	Cuisinier
FILIERE ADMINISTRATIVE				
C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	1	35 heures	Agent accueil-Etat civil

Mme le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- La création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet suite à un avancement de grade et la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à compter du 01/01/2026,
- La création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet suite à un avancement de grade à compter du 01/01/2026,
- la modification du tableau des effectifs.

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,
Renée COURTEL